

Irlande

VERS LA RETRAITE À 68 ANS

Le gouvernement irlandais a présenté, début mars, les grandes lignes de la réforme des retraites pour les années à venir. D'après le Nouveau Cadre National pour les Retraites, la retraite du système général restera la base du régime de retraite, le gouvernement s'étant engagé à maintenir un taux de remplacement de 35 %.

Cela étant, à compter de 2014, les salariés âgés de 22 ans et plus, au-dessus d'un certain niveau de revenus, seront automatiquement affiliés à un nouveau système de retraite complémentaire. Les salariés qui estiment que le système ne leur convient pas ou qui sont déjà couverts par un régime d'entreprise privé pourront décider de sortir de ce nouveau système. Les entreprises, en revanche, auront l'obligation de cotiser au nouveau système.

Pour financer ce nouveau régime de retraite complémentaire, les salariés cotiseront à hauteur de 4 %, l'État et les employeurs versant chacun 2 % de cotisations, pour atteindre un montant total de cotisations de 8 %. À titre incitatif, les salariés qui cotisent à ce nouveau régime plus de cinq années consécutives recevront une prime forfaitaire.

Par ailleurs, l'âge auquel les salariés pourront percevoir leur retraite de base passera de 65 à 66 ans en 2014, à 67 ans en 2021 et à 68 ans en 2028. Cependant, les salariés n'ayant pas le nombre d'années de cotisations nécessaires pourront reporter le moment de leur départ. Pour les salariés du secteur public qui entrent dans le système de retraite à compter de 2010, l'âge de la retraite passe à 66 ans et le montant de leur pension de retraite sera calculé sur les salaires moyens de leur carrière et non plus sur les dernières années. Le gouvernement souhaite également indexer l'évolution des pensions de retraite sur l'inflation plutôt que sur les augmentations de salaire correspondant à l'ancien poste du retraité comme c'est le cas aujourd'hui. Enfin, le gouvernement souhaite renforcer la transparence et la gouvernance des fonds de retraite.

L'objectif de cette réforme est d'assurer la viabilité financière du système de retraites à long terme. En effet, si aujourd'hui on compte six actifs pour un retraité, en 2050, il y en aura moins de deux.

Un groupe de travail a été créé pour finaliser la réforme, ce qui devrait prendre environ 5 ans.

Sources : Presse irlandaise - IPE News - mars 2010